

## ARRETE DU MAIRE N° 289/2023

Dossier suivi par le service STU : [st@onet-le-chateau.fr](mailto:st@onet-le-chateau.fr)

**Objet : fermeture des stades enherbés de la Roque, du Colombier et des Albatros**

Le Maire de la commune d'ONET-LE-CHÂTEAU ;

**VU** les articles L2122-21 et L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n° 153/2020 portant délégation de signature à Monsieur Laurent NOAILLES pour tous les actes de gestion des Espaces Verts ;

**CONSIDERANT** les conditions climatiques actuelles et afin d'assurer la sécurité des joueurs et de préserver les équipement sportifs;

### ARRETE

**Article 1 :** A compter du jeudi 02 novembre 2023 et jusqu'à nouvel ordre, les stades enherbés de la Roque, du Colombier et des Albatros sont fermés pour matchs et entrainements.

**Article 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication, devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier au 68 rue Raymond IV - 31000 Toulouse, ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Responsable de la Police Municipale,
- Monsieur le Président du club de football,
- Monsieur le Responsable du service municipal « Vie Associative Sportive et Culturelle »,
- Monsieur le Responsable du service « Espaces Naturels ».

A Onet-le-Château, le 02 novembre 2023

Pour le Maire,  
Le responsable du groupe « Espaces Verts et Environnement »

Laurent NOAILLES

Notifié le : 02/11/23  
Reçu par l'intéressé le :

